

## Comité Hygiène et Sécurité du 20 juin 2011

### Ordre du jour :

- Note d'orientations nationales 2011,
- Rapports 2010 des médecins de Prévention,
- Fiches de risques professionnels,
- Questionnaire sur l'évolution des risques,
- Point sur les crédits du CHS,
- Questions diverses.

### Note d'orientations nationales en santé et sécurité au travail pour 2011 :

A notre demande, l'ordre du jour de ce CHS a été modifié pour y intégrer la présentation de la note d'orientations nationales de santé et sécurité au travail pour 2011. La modification de l'intitulé de la note (on parle désormais de santé et sécurité et non plus hygiène et de sécurité au travail) marque une évolution progressive de la prise en compte par nos administrations des thématiques liées à la santé et à la sécurité avec un cadrage de plus en plus clair qui définit des axes prioritaires de déploiement de la politique ministérielle.

Cela marque une évolution positive de l'administration en la matière. Cet acquis est à mettre au crédit des organisations syndicales et notamment de FO dont l'implication est sans faille.

Toutefois, les échanges sur cette note ont été l'occasion de rappeler que de grandes marges de progression existent. Nous avons d'abord rappelé l'obligation et la responsabilité de l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels. **Dans le contexte difficile que nous connaissons dans les différentes administrations et notamment à la DGFIP, ce principe ne peut être occulté !**

Nous avons rappelé aussi que les crédits du CHS sont des crédits d'impulsion en matière de santé et de sécurité et que cette dotation n'est pas destinée à financer les dépenses courantes des directions. En effet le CHS intervient, dans le cadre d'orientations ministérielles extrêmement précises et bien ciblées. L'action du CHS se distingue donc des actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments, sécurité incendie...) qui sont financées par les directions. Ces principes nous sont chers et il était utile de les souligner car ils font l'objet de vives discussions avec les membres de la parité administrative.

Nous avons également rappelé l'importance d'associer l'ensemble des acteurs en matière de prévention des risques (médecins de prévention, inspecteur hygiène et sécurité, ACMO, personnels des ressources humaines, encadrement, membres des CHS...) afin d'améliorer l'efficacité de l'action. Or, à ce jour, nombre d'améliorations en terme de communication, de transmission d'information, de consultations restent à accomplir. C'est le cas notamment des travaux immobiliers qui sont mis en œuvre. FO intervient régulièrement sur ces insuffisances, à chaque fois que nécessaire.

Enfin, FO a insisté sur un point qui lui paraît crucial : **la sensibilisation de tous dans le cadre d'une approche participative sur les thèmes liés à la santé au travail.**

Pour atteindre cet objectif, l'information doit être dispensée sous de multiples formes (Internet, réunions d'information sur les sites, plaquettes, formations...). Il est également nécessaire que le dialogue soit permanent entre la hiérarchie intermédiaire et la Direction. Aujourd'hui trop de faiblesses persistent. Le document unique d'évaluation des risques professionnels en est un exemple criant. Trop peu souvent il fait l'objet d'un véritable dialogue dans les services. Les

remontées vers les directions sont trop lentes et ne permettent pas d'appréhender de manière satisfaisante l'ensemble des risques auxquels les personnels sont confrontés.

**A propos du Document Unique, nous rappelons aussi qu'il n'a pas vocation à remplacer les cahiers CHS dans les postes et services. Ces cahiers doivent être accessibles et sont les supports de proximité pour faire remonter les problèmes de terrain.**

La présentation de cette note a donc une nouvelle fois été l'occasion pour FO de rappeler la prise de conscience nécessaire des enjeux en termes de santé et de sécurité au travail.

### **Présentation du rapport des médecins de prévention pour l'année 2010 :**

Les médecins ont fait état de leur activité lors de l'année 2010, en terme de visites médicales, de visites de postes. Elles ont suggéré que le rythme des visites pourrait évoluer afin de mieux détecter les problèmes de santé que les agents peuvent rencontrer.

Elles ont précisé que, respectivement, les psychopathologies (dont la souffrance au travail) et les rhumatologies (dont les Troubles Musculo Squelettiques) étaient les affections les plus nombreuses qu'elles rencontraient. Le nombre de cas augmente d'année en année.

**Concernant la souffrance au travail, plus du tiers des consultations révèlent un lien probable avec le travail !**

L'ensemble des membres du CHS reconnaissent que c'est un sujet difficile à traiter dans la mesure où les causes sont multifactorielles. Néanmoins, nous avons mis en avant que dans la majorité des cas, la surcharge de travail était la cause principale de la souffrance des agents, ce dont l'administration n'a pas dis convenu...**Nous avons là une évidente conséquence des suppressions massives d'emplois qui génèrent dysfonctionnements et désorganisations des services et qui plongent les agents dans une profonde détresse. Pour FO, c'est carrément inadmissible, et il ne peut être question d'en rester au constat sans réagir !!**

Nous demandons donc à ce que ces situations ne restent pas sans réponse et nous avons attiré l'attention de l'administration sur la situation de bon nombre de services en difficulté.

Concernant les autres pathologies évoquées, nous avons relevé les affections ophtalmologiques. Elles se développent, et il paraît nécessaire d'établir une surveillance accrue et de rappeler quelques conseils simples qui sont de nature à réduire les risques. Des fiches doivent être rédigées et communiquées à l'ensemble des agents. Cela concerne notamment le travail sur écran. Il est à souligner également que l'ergonomie du poste de travail n'est pas sans incidence (position par rapport à la source de lumière).

### **Les fiches de risques professionnels :**

Elles sont mises à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution des risques et de celle des services. Elles déterminent également les personnels qui doivent bénéficier d'une visite médicale annuelle. Nous avons observé que les préconisations qui y sont faites en matière de formation des personnels ou en matière d'acquisition de matériels sont satisfaites dans la majorité des cas. Nous avons néanmoins insisté auprès des administrations pour que l'ensemble des actions proposées soient suivies d'effet. **Il y aura lieu d'être vigilant puisque les réponses des administrations en la matière ne nous semblent pas convaincantes.**

### **Le questionnaire sur l'évolution des risques :**

Chaque année le CHS doit remplir un questionnaire sur l'évolution des risques. Ce dernier est une manière de faire le point sur l'action du CHS départemental. Il remonte par la suite au niveau national.

Pour FO, ce questionnaire établi pour 2011 est l'occasion de souligner à nouveau les marges de progrès que possède le CHS du Finistère. Comme nous l'avons évoqué précédemment lors de la présentation de la note d'orientation, de nombreuses évolutions restent à faire, ce que ce rapport ne fait que mettre en lumière. Il est navrant de constater que tous les ans nous devons déplorer l'absence de volonté des administrations de faciliter le travail du CHS en lui communiquant les éléments dont il a besoin pour nourrir ses débats et améliorer la prévention des risques auxquels les agents peuvent être soumis.

## Point d'étape sur l'engagement des crédits :

Le président du CHS a fait le point sur l'avancement des opérations financées par les crédits du CHS. Des ajustements ont été réalisés. Néanmoins, des incertitudes planent sur l'engagement de certaines actions au regard des contraintes générées par Chorus en matière de marchés publics.

**FO** a rappelé la nécessité de mieux organiser les travaux du CHS pour retrouver de la souplesse dans l'utilisation des crédits.

Nous avons également évoqué l'étude ergonomique sur les SIE de Brest. L'ensemble des organisations syndicales a demandé à l'Administration de participer financièrement à cette étude. Le DDFIP a précisé qu'il attendait la décision du CHSM du 24 juin 2011 avant de se prononcer. Nous continuons donc à suivre le projet.

## Questions diverses :

L'administration a fait un tour d'horizon des différents travaux immobiliers en cours ou à venir.

A Brest, les travaux sur l'immeuble rue Duquesne continuent. Les problèmes d'odeurs persistent. Une VMC doit être mise en place. Des travaux seront réalisés tout prochainement à cet effet. Les travaux relatifs au parking rue Algésiras commenceront bientôt, tout comme sur le toit terrasse. Les armoires dynamiques attendues devraient être installés au mois de juillet. **FO** a rappelé le DDFIP a ses engagements concernant l'implantation de stores vénitiens... Ils devaient être posés fin juin mais l'administration nous a informé qu'elle ne tiendrait pas cet engagement... Le marché public n'est pas encore passé !!!

A la Trésorerie de Brest Municipale la pose de la grille à l'angle du bâtiment ne semble pas avoir totalement mis un terme aux incivilités que nous avons évoqués lors d'un précédent CTPD.

En effet les nuisances perdurent et il n'est pas certain que cette grille empêche totalement les intrusions..

Concernant la Trésorerie du CHU, les cahiers CHS servis par les agents ont été évoqués. M. PHILIDET, ACOMO, rencontre le 30 juin un ingénieur des services techniques de l'hôpital pour l'amiante. Le Président du CHS nous a précisé que la Direction du CHU n'apporte pas pour l'instant de réponses précises sur le devenir de l'implantation des locaux de la Trésorerie.

Cela mérite d'être clarifié afin de pouvoir envisager des travaux sur les locaux actuels dont la configuration est totalement inadaptée et présente de graves lacunes sur le plan de l'hygiène et la santé au travail. (un comble dans un hôpital.... !!)

Le Président a annoncé que ce dossier sera l'une des priorités du nouveau chef de poste qui doit arriver au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Nous avons demandé à ce que les agents soient régulièrement informés sur l'avancement des discussions et des travaux envisagés. Cette situation ayant déjà été signalée en 2010, il est plus qu'urgent d'apporter une réponse claire aux agents qui sont particulièrement désabusés.**

**Nous entendons que ces engagement soient respectés et nous serons vigilants sur ce point.**

Au CFP de Ty Nay, des structures mobiles seront installées sur les pelouses pendant la durée des travaux.

A Concarneau, la Trésorerie doit être réaménagé dans d'autres locaux. en périphérie de la ville.

A Douarnenez, le dôme fait l'objet de consultation.

A la Trésorerie de Plogastel, l'explosion de la chaudière a provoqué un dépôt de suie dans le local archive et la préparation des comptes de gestion s'annonce particulièrement délicate pour les agents. Une solution doit être envisagée en amont afin de nettoyer efficacement ces poussières dont les nuisances peuvent aussi impacter la santé des agents.

A la Trésorerie de Quimper Municipale, les mesures effectuées sur la concentration de Radon, vont conduire à des travaux prochainement.

Au cours de la séance, nous avons appris que le Docteur Florin n'exercerait plus sa mission pour des raisons personnelles d'ici peu. L'action des médecins déjà bien chargée en raison du contexte des services, sera encore plus difficile à exercer en l'absence d'un recrutement rapide.

Dans le cadre de la confirmation par le Ministère du réseau des acteurs de la prévention et notamment des médecins, FO ne manquera pas de rappeler ces engagements et fera pression pour que cette vacance ne dure pas.

**VOS REPRESENTANTS FO au CHS** : Murielle MORICCI (DDFIP Quimper) ; Didier KERDONCUFF (SIE Châteaulin) ; Denis CAMARET ( SIP Abers Brest).

**N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE A VOS REPRESENTANTS FO, VOS REMARQUES ET PROBLEMES RENCONTRES, AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU MIEUX VOS CONDITIONS MATERIELLES DE TRAVAIL.**

# LE 20 OCTOBRE 2011 JE VOTE



## Bulletin D'adhésion

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

***Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Finances Publiques.***

Fait à

, le

signature